

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVANTON**

Séance du 2 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 mars, à 19h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 26 février 2021, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence d'Anita POUPEAU, Maire.

Présents :

Mmes BEAU FOURNIER Mélanie, COUSSOT Armelle, FERER Stéphanie, GIRAUD Marie Jeanne, GUERRERO CORDEBOEUF Sandra, LAVEDRINE Nadia, MEUNIER Lydia, PETIT Christine, POUPEAU Anita
MM. CHARRUAU Mathieu, DELAFOND Nicolas, FAIGT Julien, GUIGNARD Frédéric, LAIR Yaurick, VACOSSIN François.

Absents excusés :

Madame VANDERBECKEN Carole donne pouvoir à Monsieur VACOSSIN François
Monsieur BERTHELOT Jérôme donne pouvoir à Madame FERER Stéphanie
Monsieur BRU Eric donne pouvoir à Monsieur LAIR Yaurick
Monsieur CAGNARD Guillaume donne pouvoir à Madame POUPEAU Anita

Madame le Maire remercie Monsieur PATRAC Damien, trésorier de la commune pour sa présence.

En raison de l'état d'urgence sanitaire, la séance se déroulera sans public et en visio conférence. La publicité des débats est assurée via un Facebook Live.

Monsieur DELAFOND Nicolas est nommé secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur Damien PATRAC explique que le Conseil municipal va être amené à voter la conformité entre les comptes de gestion (comptes détenus par la trésorerie et qui recensent l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune) et les comptes administratifs (ceux détenus et suivis par la commune).

Il propose de réaliser un bilan financier de l'année 2020 en commentant les ratios de la commune exprimés en euros par habitant comparés à ceux des communes relevant de la même strate de population du département (2 000 à 3 499 habitants) sur la base de 2 204 habitants (chiffre officiel 2020 pour la commune d'Avanton) :

La Capacité d'Autofinancement brute (**158€**, différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) est dans la moyenne des communes de même strate (157€). Les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées (**431€** contre 657€), et à capacité d'autofinancement identique, les recettes de fonctionnement sont également inférieures à la moyenne (**582€** contre 809€). Dans cette situation, le seul levier à disposition de la commune pour dégager des ressources supplémentaires est celui des impôts locaux : la commune encaisse en moyenne de **212€** par habitant là où les autres collectivités sont à 344€. Par ailleurs, la commune rembourse **14€** d'emprunt / habitant (contre 80€) et affiche un endettement de **231€** par habitant, soit la moitié de la moyenne départementale (523€).

Ainsi, la capacité nette d'autofinancement de la commune est de **145€** par habitant (capacité restante après paiement de l'ensemble des charges), elle est deux fois supérieure à celle de la moyenne départementale (77€). La capacité d'autofinancement permet de financer les investissements sans avoir à recourir à l'emprunt.

I. BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DU MANOIR

1) BUDGET 2020 : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS

Vu l'exposé de Monsieur Damien PATRAC et de Madame le Maire

Vu le résultat de l'exécution du budget du Clos du Manoir :

RESULTAT DE L'EXECUTION BUDGET Clos du Manoir 2020

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT/SOLDE
TOTAL DU BUDGET	671 376,67 €	890 730,15 €	219 353,48 €
FONCTIONNEMENT	138 292,01 €	637 730,15 €	499 438,14 €
INVESTISSEMENT	276 063,49 €		-276 063,49 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT		253 000,00 €	253 000,00 €
RESULTAT REPORTE FONCTIONNEMENT	257 021,17 €		-257 021,17 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1			0,00 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	
INVESTISSEMENT			0,00 €

RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
FONCTIONNEMENT	395 313,18 €	637 730,15 €	242 416,97 €
INVESTISSEMENT	276 063,49 €	253 000,00 €	-23 063,49 €
TOTAL CUMULE	671 376,67 €	890 730,15 €	219 353,48 €

a) Compte de gestion et compte administratif

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	961 164,43 €
	Réalisé :	276 063,49 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	961 164,43 €
	Réalisé :	253 000,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	1 018 090,00 €
	Réalisé :	395 313,18 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	1 018 090,00 €
	Réalisé :	637 730,15 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT :	-23 063,49 €
FONCTIONNEMENT :	242 416,97 €
RESULTAT GLOBAL :	219 353,48 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Après avoir fait procéder à l'élection de François VACOSSIN, en tant que Président de séance, Madame le Maire quitte la salle.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, adopte le compte administratif du budget annexe « Lotissement Le Clos du Manoir » de l'exercice 2020 et constate que les valeurs sont identiques au compte de gestion.

Madame le Maire rejoint la salle.

Résumé des débats :

Damien PATRAC propose de modifier l'ordre du jour afin de démarrer par le budget du Lotissement Le Clos du Manoir. Il explique aux nouveaux élus, notamment, l'obligation de mettre en place un budget distinct sur ce périmètre en raison de l'assujettissement des recettes et dépenses à la TVA et de la nécessité de constater un stock à chaque fin d'exercice (différence entre la valorisation des terrains en début et fin d'année).

Il rappelle que chaque budget comporte deux sections : fonctionnement (dépenses et recettes de la vie courante) et investissement (ce qui relève du domaine patrimonial). Il illustre ses propos en prenant l'exemple de la voirie : le rebouchage des trous relève des dépenses de fonctionnement, alors que la création de trottoirs vient augmenter la valeur patrimoniale de la commune. Il rappelle également que chaque section budgétaire doit être équilibrée (équilibre parfait ou suréquilibre – plus de recettes que de dépenses) mais que le sous-équilibre est interdit (plus de dépenses que de recettes).

Damien PATRAC présente le compte de gestion et les résultats de l'exécution du budget « Lotissement du Clos du Manoir » et confirme la conformité du compte de gestion et du compte administratif. Il explique également que les résultats de l'exercice écoulé présentent un excédent en section de fonctionnement et un déficit en section d'investissement.

Il précise également qu'une fois l'ensemble des lots vendus et les travaux terminés, la section d'investissement ne sera plus déficitaire et que la section de fonctionnement présentera soit un déficit soit un équilibre soit un excédent. Le budget du lotissement sera alors soldé et les données seront réintégrées dans le budget commune. Suite à la question de François VACOSSIN, Damien PATRAC explique que les budgets annexes n'ont pas d'autonomie financière et que les dépenses et les recettes sont prises en charge sur le compte bancaire du budget principal.

Il rappelle un autre principe budgétaire, celui de l'autorisation de dépenses (la commune ne peut dépenser plus que ce qu'elle a budgété, à moins d'avoir recours à une décision modificative budgétaire via une délibération), contrairement aux recettes, qui sont de l'ordre de la prévision et qui peuvent être dépassées et qui généreront ainsi un excédent.

En section de fonctionnement, il commente le réalisé de l'année écoulée et le budget primitif 2021 et notamment le stock initial de terrain (276 063.49€) qui sera modifié en fin d'exercice 2021 au vu des ventes et des travaux réalisés. Les 292 162.81€ figurant au compte 023 constituent l'excédent de fonctionnement prévu au budget 2021 qui sera transféré à la section d'investissement en recette au compte 021. Suite à la question de Stéphanie FERER et de François VACOSSIN, Madame le Maire précise que la valorisation du stock présente au compte 71355 est constituée du lot 9, du bois du Manoir ainsi que du dernier lot commercialisable vendu en janvier 2021.

Damien PATRAC rajoute qu'au terme de l'opération, la dissolution comptable du budget va également entraîner la dissolution du stock car cette notion n'existe pas dans un budget communal. Ce stock sera constitué de la partie voirie, réintégrée dans le budget principal sans TVA, et des lots non vendus (lot 9 + le bois) pour lesquels la TVA déduite antérieurement sera reversée (principe des LASM / Livraisons A Soi-Même).

Concernant les recettes de fonctionnement, à noter au compte 7552 la subvention du budget principal de 35 642.32€ qui permet d'équilibrer le budget du lotissement ainsi que le stock de fin d'exercice estimé à 292 162.81€. Stéphanie FERER demande pourquoi la valeur du stock au budget est supérieure à celle constatée en fin d'année 2020. Damien PATRAC explique que les travaux qui seront réalisés en 2021 vont impacter à la hausse la valorisation du prix du terrain. Lydia MEUNIER demande à quoi correspondent les 242 416.97€. Damien PATRAC explique que c'est le résultat cumulé de l'exécution du budget de fonctionnement de 2020 (499 438,14 € - 257 021,17€) qui constituera une recette de fonctionnement au budget 2021.

Concernant la section d'investissement, côté dépenses, le déficit constaté en 2020 constitue une dépense au budget 2021 (23 063.49€ au 001). On retrouve les valeurs de stocks présentées précédemment au compte 3555 ainsi que le remboursement du capital de l'emprunt pour 253 000€ (compte 1641).

Damien PATRAC rappelle également un autre principe budgétaire, celui du « petit équilibre » selon lequel on ne rembourse pas un emprunt par un autre emprunt mais par des ressources propres :

Les dépenses financières de la commune s'élèvent à **568 226.30€** :

Déficit d'investissement reporté : 23 063.49€

Emprunt : 253 000.00€

Terrains aménagés (stock final) : 292 162.81€

Elles sont intégralement financées par les ressources propres suivantes (**568 226.30€**) :

Virement de la section de fonctionnement : 292 162.81€

Terrains aménagés (stock initial) : 276 063.49€

b) Affectation des résultats

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget du lotissement le Clos du Manoir,

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	499 438.14 €
Un déficit reporté de	257 021.17€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	242 416.97 €

Un déficit d'investissement de	23 063.49 €
Un excédent des restes à réaliser de	0 €
Soit un besoin de financement de	23 063.49 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	242 416.97 €
AFFECTATION EN RÉSERVE (1068)	0 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	242 416.97 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	23 063.49 €

2) BUDGET PRIMITIF 2021

Vu l'exposé de Madame le Maire et de Monsieur Damien PATRAC sur le projet de budget primitif du Lotissement du Clos du Manoir.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ✓ **de voter par chapitre les crédits inscrits au budget primitif du lotissement le Clos du Manoir au titre de l'exercice 2021,**
- ✓ **d'approuver le budget primitif du lotissement le Clos du Manoir au titre de l'exercice 2021,**
Soit en section de fonctionnement :
 - **Dépenses : 614 459.90 €**
 - **Recettes : 614 459.90 €**
- Soit en section d'investissement :**
 - **Dépenses : 568 226.30 €**
 - **Recettes : 568 226.30€**
- ✓ **de prévoir au 002 (résultat de fonctionnement reporté) la somme de 242 416.97 €**
- ✓ **de prévoir au 001 (résultat d'investissement reporté) la somme de - 23 063.49 €**
- ✓ **d'autoriser le maire à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes de la commune,**

II. BUDGET MAISONS DE SANTE ET SENIORS

1) BUDGET 2020 : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS

Vu l'exposé de Monsieur Damien PATRAC et de Madame le Maire

Vu le résultat de l'exécution du budget « Maisons de santé et séniors » :

RESULTAT DE L'EXECUTION BUDGET Maisons de santé et séniors 2020

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT/SOLDE
TOTAL DU BUDGET	80 867,43 €	90 996,82 €	10 129,39 €
FONCTIONNEMENT	34 250,09 €	90 996,82 €	56 746,73 €
INVESTISSEMENT	46 617,34 €	0,00 €	-46 617,34 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT			0,00 €
RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT			0,00 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1			0,00 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	
INVESTISSEMENT			0,00 €

RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
FONCTIONNEMENT	34 250,09 €	90 996,82 €	56 746,73 €
INVESTISSEMENT	46 617,34 €	0,00 €	-46 617,34 €
TOTAL CUMULE	80 867,43 €	90 996,82 €	10 129,39 €

a) Compte de gestion et compte administratif

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	50 570,00 €
	Réalisé :	46 617,34 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	50 570,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	86 900,00 €
	Réalisé :	34 250,09 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	86 900,00 €
	Réalisé :	90 996,82 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT :	-46 617,34 €
FONCTIONNEMENT :	56 746,73 €
RESULTAT GLOBAL :	10 129,39 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur VACOSSIN François prend la présidence de la séance.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, adopte le compte administratif du budget « Maisons de santé et séniors » de l'exercice 2020 et constate que les valeurs sont identiques au compte de gestion.

Madame le Maire rejoint la salle.

Résumé des débats :

Damien PATRAC explique que le budget « Maisons de santé et séniors » a été créé en 2020, il n'y a ni excédent ni déficit antérieur en fonctionnement ou en investissement.

Monsieur Damien PATRAC présente le compte de gestion et les résultats de l'exécution du budget « Maisons de santé et séniors » et confirme la conformité du compte de gestion et du compte administratif. Il explique également que les résultats de l'exercice écoulé présentent un excédent en section de fonctionnement et un déficit en section d'investissement.

Damien PATRAC explique que le budget de fonctionnement est voté par chapitre et non par article, ce qui permet une certaine souplesse dans le cadre de l'autorisation budgétaire.

Concernant les recettes de fonctionnement, Madame le Maire explique que les recettes ont été minimisées au regard du contexte sanitaire.

Damien PATRAC vérifie que la règle du « petit équilibre » est bien respectée :

Les dépenses financières de la commune s'élèvent à	: 93 188.34€ :
Déficit d'investissement reporté	: 46 617.34€
Emprunt	: 46 571.00€
Elles sont plus que financées par les ressources propres suivantes	96 963.73€)
Virement de la section de fonctionnement	: 50 326.39€
Terrains aménagés (stock initial)	: 46 617.34€

b) Affectation des résultats

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget Maisons de santé et séniors,

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	56 746.73 €
Un excédent/déficit reporté de	0 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	56 746.73 €

Un déficit d'investissement de	46 617.34 €
Un excédent des restes à réaliser de	0 €
Soit un besoin de financement de	46 617.34 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	56 746.73 €
AFFECTATION EN RÉSERVE (1068)	46 617.34 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	10 129.39 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	-46 617.34 €

2) BUDGET PRIMITIF 2021

Vu l'exposé de Madame le Maire et de Monsieur Damien PATRAC sur le projet de budget primitif « Maisons de santé et séniors ».

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ✓ **de voter par chapitre les crédits inscrits au budget primitif Maisons de santé et séniors au titre de l'exercice 2021,**
- ✓ **d'approuver le budget primitif Maisons de santé et séniors au titre de l'exercice 2021,**
Soit en section de fonctionnement :
 - **Dépenses : 84 326.39 €**
 - **Recettes : 84 326.39 €****Soit en section d'investissement :**
 - **Dépenses : 96 943.73 €**
 - **Recettes : 96 943.73 €**
- ✓ **de prévoir au 002 (résultat de fonctionnement reporté) la somme de 10 129.39 €**
- ✓ **de prévoir au 001 (résultat d'investissement reporté) la somme de - 46 617.34 €**
- ✓ **de prévoir au 1068 (besoin de financement mis en réserve) la somme de 46 617.34€**
- ✓ **d'autoriser le maire à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes de la commune,**

III. BUDGET COMMUNE

1) BUDGET 2020 : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS

Vu l'exposé de Monsieur Damien PATRAC et de Madame le Maire

Vu le résultat de l'exécution du budget de la commune :

RESULTAT DE L'EXECUTION BUDGET COMMUNE 2020			
	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT/SOLDE
TOTAL DU BUDGET	2 001 936,43	2 143 851,79	141 915,36
FONCTIONNEMENT	1 103 353,04	1 436 814,74	333 461,70
INVESTISSEMENT	898 583,39	218 753,99	-679 829,40
SOLDE D'INVESTISSEMENT		137 319,92	137 319,92
RESULTAT REPORTE FONCTIONNEMENT		350 963,14	350 963,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1			75 713,75
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	
INVESTISSEMENT	91 147,55	166 861,30	75 713,75
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
FONCTIONNEMENT	1 103 353,04	1 787 777,88	684 424,84
INVESTISSEMENT	989 730,94	522 935,21	-466 795,73
TOTAL CUMULE	2 093 083,98	2 310 713,09	217 629,11

a) Compte de gestion et compte administratif

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	1 381 789,22 €
	Réalisé :	898 583,39 €
	Reste à réaliser :	91 147,55 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	1 381 789,22 €
	Réalisé :	356 073,91 €
	Reste à réaliser :	166 861,30 €

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	1 782 911,34 €
	Réalisé :	1 103 353,04 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	1 782 911,34 €
	Réalisé :	1 787 777,88 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT :	-542 509,48 €
FONCTIONNEMENT :	684 424,84 €
RESULTAT GLOBAL :	141 915,36 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur VACOSSIN François prend la présidence de la séance.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, adopte le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2020 et constate que les valeurs sont identiques au compte de gestion.

Madame le Maire rejoint la salle.

Résumé des débats :

Damien PATRAC présente le compte de gestion et les résultats de l'exécution du budget de la commune et confirme la conformité du compte de gestion et du compte administratif. Il explique également que les résultats de l'exercice écoulé présentent un excédent en section de fonctionnement et un déficit en section d'investissement. Il précise que les restes à réaliser sont des dépenses ou des recettes qui ont été engagées sur l'année n et non payées à la clôture de l'exercice mais qui pourront être facturées et payées avant le vote du budget n+1. Les restes à réaliser participent à la constitution du besoin de financement chiffré à 466 795.73€.

Stéphanie FERER demande comment sont constituées les - 542 509.48€. Damien PATRAC explique qu'il s'agit du résultat de l'exécution du budget d'investissement de l'année 2020 (137 319.92-679 829.40€).

Madame le Maire rajoute que le déficit de la section d'investissement a été autofinancé afin de ne pas recourir à l'emprunt et endetter la commune. Damien PATRAC rappelle la bonne santé financière de la commune d'Avanton (CAF nette à 145€ par habitant, deux fois supérieure à la moyenne départementale, chiffrée à 77€) et explique que la commune aurait pu avoir recours à l'emprunt et présenter un excédent d'investissement sur l'année 2020 mais aurait également endettée la commune sur plusieurs années. Il rappelle le faible ratio d'encours bancaire communal à 231€ par habitant (contre 523€ pour les communes de la même strate). Le choix fait par la collectivité de ne pas recourir à l'emprunt impacte le niveau du fonds de roulement. François VACOSSIN demande quel devrait être le niveau du fonds de roulement. Damien PATRAC explique qu'il faut avant tout vérifier que la CAF nette reste dans la moyenne. Suite à la question de Frédéric GUIGNARD, Damien PATRAC précise que l'excédent de fonctionnement est passé de 350 963.14€ en 2019 à 217 629.11€ en 2020. Madame le Maire explique que l'objectif est de maintenir cet excédent en fin d'exercice 2021 à minima à 200 000€. Damien PATRAC rajoute que la moyenne départementale de cet excédent est estimée à 169 000€ (77€ 2 204).*

b) Affectation des résultats

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget de la commune,
Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	333 461.70 €
Un excédent reporté de	350 963.14 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	684 424.84 €

Un déficit d'investissement de	542 509.48 €
Un excédent des restes à réaliser de	75 713.75 €
Soit un besoin de financement de	466 795.73 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	684 424.84 €
AFFECTATION EN RÉSERVE (1068)	466 795.73 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	217 629.11€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	542 509.48 €

2) BUDGET PRIMITIF 2021

Vu l'exposé de Madame le Maire et de Monsieur Damien PATRAC sur le projet de budget primitif de la commune.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ✓ **de voter par chapitre les crédits inscrits au budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2021,**
- ✓ **d'approuver le budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2021,**
Soit en section de fonctionnement :
 - **Dépenses : 1 644 042.43 €**
 - **Recettes : 1 644 042.43 €**
 Soit en section d'investissement :
 - **Dépenses : 1 518 758.06 €**
 - **Recettes : 1 518 758.06 €**
- ✓ **d'autoriser le maire à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes de la commune,**
- ✓ **de prévoir au 002 (résultat de fonctionnement reporté) la somme de 217 629.11 €**
- ✓ **de prévoir au 001 (résultat d'investissement reporté) la somme de - 542 509.48 €**
- ✓ **de prévoir au 1068 (besoin de financement mis en réserve) la somme de 466 795.73€**
- ✓ **d'allouer au titre de l'exercice 2021 aux associations et services suivants les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous qui sera publié en annexe du budget primitif de l'exercice 2021 :**

Services / associations	Sommes allouées au titre de l'exercice 2021
CCAS	2 500 €
Prévention routière (pour la continuité des actions en faveur de l'école)	70 €
Total Subventions	2 570 €

- ✓ **d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Résumé des débats :

Madame le Maire présente les dépenses de fonctionnement :

Le chapitre 011 (charges à caractère général) présente un écart de +136 118€ qui s'explique notamment par :

- Impact du COVID : achats de denrées pour la cantine (+22 155€ au compte 60623), énergies (+15 675€ au compte 60612), rémunérations des intervenants des TAP (+ 3 500€ au compte 6188).
- Au compte 611 (contrats de prestation de services) figurent la nouvelle convention de balayage avec la Communauté de Communes du Haut-Poitou, le projet de police mutualisé avec la commune de Neuville de Poitou ainsi que le faucardement de la piste cyclable et de la route de Jarnet pour un écart total de +14 919€.
- Compte 61521 (terrains), il est prévu l'aménagement de parterres à la mairie pour 25 000€, l'élagage des arbres de la commune, du chemin du Manoir et du bois du Manoir pour 20 758€. François VACOSSIN précise que ces opérations ne sont pas amenées à se renouveler chaque année.
- Le compte 6156 (maintenance) intègre notamment les coûts informatiques liés à l'outil métier (COSOLUCE)
- Au compte 6227 (frais actes et de contentieux) sont prévus les actes notariés liés à l'aliénation du chemin rural et de la voie douce pour 5 400€.

Le budget du chapitre 012 (charges de personnel) est quasi identique au réalisé de 2020. La commune espère moins de remplacements qu'en 2020 où de nombreux agents étaient en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) ou en arrêt maladie (cas contacts) et ont dû être remplacés et les équipes renforcées afin de garantir le respect du protocole sanitaire.

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) affiche un écart de +36 605€ :

- La formation des élus (compte 6535) présente un écart de + 4 252€
- On retrouve au compte 6574 la subvention communale versée au budget du Lotissement du Clos du Manoir ainsi que celles versées à EATA (9 500€) et à l'école maternelle (1 200€)

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 1 644 042.43 €

Damien PATRAC souhaite apporter une précision sur les comptes suivants :

- Créances admises en non-valeur (6541) : la commune émet des titres de recettes qui sont recouverts par la trésorerie. Certaines créances ne pouvant être récupérées (moins de 2%), le trésorier propose au Conseil municipal de délibérer afin d'arrêter les poursuites. Mais la créance existe toujours et pourra être réglée si le créancier revient à meilleure fortune. Suite à la question de Stéphanie FERER, Damien PATRAC confirme que si le créancier vient régler ses dettes, cela constituera une recette pour la commune.
- Créances éteintes (6542) : c'est notamment le cas lorsque la commission de surendettement demande un effacement de dettes. La créance est alors supprimée sans passer par une délibération, le trésorier n'est plus habilité à réaliser les poursuites.
- Arrondi lié au prélèvement à la source (65888). Les sommes collectées par la commune sont arrondies et reversées à l'euro supérieur ou inférieur.

Madame le Maire présente les recettes de fonctionnement :

Au chapitre 13 (atténuation de charges) sont prévus les remboursements liés aux arrêts maladie (27 214€).

Au chapitre 70 (produits de services, domaine et ventes diverses) sont notamment budgétées les recettes de cantine (compte 7067) pour 110 000€

Au chapitre 73 (impôts et taxes) sont intégrées les recettes liées à la fiscalité directe locale, dont les taux seront votés au prochain Conseil municipal. Madame le Maire préconise une augmentation légère et régulière de ces taux afin d'éviter une trop forte augmentation sur une année donnée. Elle souligne que la commune d'Avanton bénéficie d'une croissance constante de sa population et donc mécaniquement de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Mais en 2020, la commune a enregistré une baisse des naissances (moins de 20) et Madame le Maire rajoute que le seul levier à disposition de la collectivité reste la fiscalité. Elle demande la plus grande vigilance aux membres du Conseil municipal afin de ne pas mettre en difficulté les prochains élus, pérenniser la capacité d'investissement sur la commune et garantir les services à la population.

Damien PATRAC précise que la commune aurait dû recevoir au 15 mars les bases notifiées intégrant les augmentations liées à l'inflation et les additions de constructions et leur valorisation. Une action de la DGFIP sera menée sur le territoire du Haut-Poitou concernant la valorisation des bases : en effet, les déclarations de travaux réalisées en mairie par les habitants ne sont pas toujours suivies des déclarations à faire au service des impôts dans les 90 jours après leur achèvement. Damien PATRAC explique que les produits de la taxe d'habitation ont disparu et seront remplacés par une partie de la part départementale de la taxe foncière bâtie (17.62%). Le taux communal sera ainsi composé de l'addition

de la taxe foncière bâtie qui sera votée et des 17.62%. Damien PATRAC préconise d'attendre la communication des bases fin mars afin de voter les taux de fiscalité locale. Madame le Maire rajoute que le Conseil municipal du 30 mars sera décalé au plus tard le 15 avril si les bases n'ont pas été notifiées.

Au chapitre 74 (dotations, subventions et participations), les recettes ont été minimisées et en particulier celles attendues au compte 74718 pour NATURA 2000 (10 000€ budgété pour 18 278€ perçu en 2020).

Soit un total de recettes de fonctionnement de 1 644 042.43 €

Madame le Maire présente les dépenses d'investissement et explique qu'un Plan Pluri annuel d'Investissement (PPI) a été réalisé (de 2021 à 2026)

Opération 0117 (bâtiments) : réalisation d'études sur les gros projets (rénovation de la salle des Fêtes et construction d'une maison socio-culturelle) en attente des conclusions du diagnostic énergétique qui s'est déroulé en semaine 7.

L'opération 0118 intègre notamment les travaux de voirie qui n'ont pas pu être réalisés en 2020 ainsi que la sécurisation des abribus pour les collégiens et lycéens ; travaux pour lesquels des subventions ont été demandées lors des derniers Conseils municipaux.

L'opération 0131 (matériel scolaire) présente les investissements informatiques aux écoles principalement (intégrés dans un appel à projet numérique pour lequel sont attendues des subventions à hauteur de 50% sur l'école maternelle). Des jeux de cours ainsi qu'un tabouret ergonomique pour ATSEM sont également prévus en 2021.

A l'opération 0134 figurent les dépenses d'aménagement de la voie douce dont les travaux devraient débuter pendant l'été (après les récoltes) afin de bénéficier des subventions octroyées jusqu'au mois d'octobre 2021. Les plans de bornage ont été signés par tous les agriculteurs et la commune est en attente des actes notariés pour devenir propriétaire des terrains. La première version du budget prévoyait des travaux qui s'étalaient sur deux années (2021 et 2022), alors que la durée est finalement estimée à deux mois. Afin de trouver les ressources nécessaires (180 000€), les élus ont choisi de décaler les travaux d'aménagement des abords de l'Eglise en 2022 prévus pour 166 000€. Madame le Maire précise que ce projet va enfin aboutir après plusieurs années de travail et remercie les agriculteurs de leur contribution.

A l'opération 136 (matériel divers) sont budgétés les achats de matériel associatif (dont le remplacement des tatamis).

Une refonte du site Internet de la commune est prévue pour 1500€ à l'opération 138.

Des remplacements de matériel de cantine sont budgétés à l'opération 142 (four, sèche-linge et robot de cuisine). Madame le Maire précise que tous les repas sont confectionnés sur place par Katy et Marc avec une majorité de produits locaux.

Pour le service technique est prévu à l'opération 145 la fin de l'aménagement du camion acheté en 2020.

Des achats de terrain sont également prévus à l'opération 147 pour 20 000€.

Sur le stade (opération 150) est prévu le remplacement d'un but du stade, l'achat d'un défibrillateur et le remplacement des filets de tennis (opération 2158).

De nouveaux aménagements paysagers seront réalisés sur 2021 (rucher pédagogique, nichoirs, mégotiers, bornes de propreté canine, bancs et signalétique aux aires de jeux).

Soit un total de dépenses d'investissement de 1 518 758.06 €

Madame le Maire présente les recettes d'investissement :

Opération 0117 (bâtiments) – subventions demandées dans le cadre de la restauration des tableaux de l'Assomption de la Vierge et Saint Jean de Baptiste

Opération 0118 (voirie) – subventions demandées à Energie Vienne pour les éclairages (8 556€), DETR (éclairage et voiries pour 44 416€), DSIL (alarme école élémentaire et abribus pour 20 938€) et ACTIV 3 (aménagement de rues et sécurisation des abribus pour 40 600€) et amendes de police (25 000€).

Opération 0131 (matériel scolaire) : subvention liée au plan numérique de l'école maternelle (1 650€)

Opération 0134 (Voie douce) : DETR (94 723€) et les fonds mobilité ADEME (56 833.80€) qui sont valables 2 ans seront versés si les travaux débutent avant le mois d'octobre 2021.

Dans les recettes hors opérations et afin d'équilibrer la section d'investissement est inscrit un emprunt de 180 709€. On retrouve dans cette partie également 466 795.73€ inscrits au 1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 2020) ainsi que le virement de 368 722€ de la section de fonctionnement.

Soit un total de recettes d'investissement de 1 518 758.06 €

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Prochain Conseil municipal : 30 mars (si la commune a reçu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales), sinon le 6 avril (dans ce cas, le conseil du 20 avril sera annulé).
- Informations Communauté de Communes du Haut-Poitou (AP)
Suite à la conférence des maires sur la compétence mobilité, le Conseil Communautaire se réunira le 25 mars pour décider si cette compétence est transférée de la Région à la Communauté de Communes.
- Sur les tests salivaires réalisés le jeudi 25 février, aucun cas positif détecté.

La séance est levée à 20h45

BEAU FOURNIER Mélanie	
CHARRUAU Mathieu	
COUSSOT Armelle	
DELAFOND Nicolas	
FAIGT Julien	
FERER Stéphanie	
GIRAUD Marie Jeanne	
GUERRERO CORDEBOEUF Sandra	
GUIGNARD Frédéric	
LAIR Yaurick	
LAVEDRINE Nadia	
MEUNIER Lydia	
PETIT Christine	
POUPEAU Anita	
VACOSSIN François	